

05 mar 2020 -11:23

Un pièce de 2 € pour promouvoir l'Année internationale de la santé des végétaux

La Monnaie Royale de Belgique a émis sa première pièce belge de 2 euros de l'année 2020. Cette pièce, qui est entièrement placée sous le signe de l'Année internationale de la santé des végétaux et que le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement entend honorer par différentes initiatives, a été officiellement présentée aujourd'hui à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.

En faisant de l'année 2020, l'Année internationale de la santé des végétaux, l'Organisation des Nations Unies (ONU) souhaitait protéger les plantes et, par la même occasion, la vie. Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement entend mener à bien cette noble mission. La création d'une pièce de 2 euros permet à la fois de donner davantage de visibilité à cette année mais également de susciter une prise de conscience du grand public sur l'importance de la santé des végétaux. Les végétaux jouent en effet un rôle crucial pour assurer la sécurité alimentaire, d'où l'importance de protéger l'agriculture. De son côté, la Monnaie Royale de Belgique se dit fière de contribuer à la santé de tout ce qui pousse et s'épanouit sur notre planète.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les changements climatiques, principalement induits par l'activité humaine, ont modifié les écosystèmes, réduit la biodiversité et créé de nouvelles niches écologiques dans lesquelles les ravageurs et les maladies transfrontières des végétaux prolifèrent. Les échanges commerciaux accrus ont contribué à faciliter le transfert de ces maladies transfrontières qui constituent un obstacle majeur au développement durable de la production végétale. La lutte contre ces menaces exige une bonne coordination aux niveaux international, régional mais aussi local. La FAO aide les pays à faire la transition vers ces systèmes de production agricole durables. Le volet Protection des végétaux du Système de prévention des crises se concentre sur les ravageurs et les maladies transfrontières ayant une incidence sur les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et les économies agricoles nationales. La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) protège les ressources végétales des organismes nuisibles sans créer d'obstacles inutiles au commerce et au transport. Ce traité phytosanitaire est signé par plus de 180 pays, et l'application des normes qu'elle édicte contribue à lutter contre la propagation des organismes nuisibles et des maladies des végétaux, à protéger la biodiversité et l'environnement.

Pour le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, en plus des actions prises au niveau international, il est apparu nécessaire de conscientiser le public sur ce phénomène. Au-delà de la prise de conscience du public, il entend, avec cette émission, attirer l'attention sur les moyens de prévention que chacun peut mettre en œuvre, à son niveau, pour protéger la santé des végétaux.

Depuis décembre 2019, la législation européenne interdit à toute personne privée d'introduire des plantes, des fruits, des légumes, des fleurs ou des semences dans l'Union européenne sans certificat phytosanitaire. Au-delà de cette interdiction, tout un chacun est invité à toujours se montrer vigilant quand il est en contact avec des produits végétaux, pour éviter de disséminer des maladies et des ravageurs.

Pour atteindre cet objectif de sensibilisation du public, 600.000 pièces seront mises en circulation dans le courant de l'année. En plus, la nouvelle pièce est disponible sur www.piecescommemoratives.be en qualité BU et Belle-épreuve. Sur l'avvers de la pièce figure le logo officiel de l'année thématique, une composition de feuilles de plantes protégées des ravageurs mortels et réunies dans un cercle symbolisant le globe

terrestre. La pièce en Brillant Universel livrée dans une coïncard est ornée d'éléments botaniques et est déclinée en deux langues avec un tirage de 150 000 exemplaires. La pièce Belle-épreuve est tirée à 5 000 exemplaires seulement et est donc un véritable objet de collection. En outre, les deux pièces de 2 euros ont cours légal dans tous les pays de la zone euro.

Plus d'info sur :

- la nouvelle pièce de 2 euros : www.piecescommemoratives.be
- l'année internationale des Végétaux: <http://www.fao.org/plant-health-2020/home/fr/>
- la santé des végétaux : <https://www.health.belgium.be/fr/animaux-et-vegetaux/vegetaux/sante-des-vegetaux/sante-des-vegetaux>
- les initiatives européennes : https://ec.europa.eu/food/plant/plant_health_biosecurity/legislation.



SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be